

# Informations importantes

## Rencontres

Il est important de réserver vos mercredis soirs pendant l'année, car la plupart des rencontres qui concernent les parents ont lieu à ce moment-là. Nous demandons également un minimum de trois demi-journées d'implication des parents à l'école, par année (par famille).

Il est important de prévoir un rendez-vous avec l'enseignante de votre enfant si vous avez besoin de lui parler. Pendant la journée, celle-ci doit se consacrer à ses élèves et ne sera pas en mesure de vous consacrer le temps nécessaire.



## Absences et retards

Nous vous demandons d'appeler à l'école pour aviser du retard ou de l'absence de votre enfant en spécifiant son nom au complet, son groupe et le motif de l'absence ou du retard. Sa ponctualité et son assiduité sont importantes, autant pour votre enfant que pour son enseignante et pour le personnel de l'école. Il est possible de laisser un message en tout temps sur la boîte vocale. Si votre enfant est en retard, il doit se présenter au secrétariat en passant par la porte principale de l'école. Vous devez également aviser le service de garde d'une absence si votre enfant y est inscrit.



## Brigadiers

Vous trouverez, à la fin de ce document, le plan du quartier avec les rues corridors et les endroits où seront postés les brigadiers pour l'année scolaire.

## Collations

L'enfant peut apporter une collation-santé tous les jours (fruits, légumes, lait, fromage, yogourt, etc.). Il est très important que cette collation ne contienne aucune noix ni arachide. Certains enfants souffrent d'allergies très graves. Soyons vigilants, spécialement dans les activités collectives qui demanderont d'apporter des aliments à l'école.

## Médicaments et maladies contagieuses

Le personnel ne peut pas administrer de médicament à l'école sans une autorisation écrite des parents et l'ordonnance du médecin. Vous trouverez des formulaires prévus à cet effet au secrétariat. Certaines maladies contagieuses (varicelle, scarlatine, gale, impétigo, coqueluche, etc.) doivent être déclarées à l'école, si un médecin les diagnostique chez votre enfant. Il en va de même de la pédiculose (poux) et des vers intestinaux.

## Sortie ou départ hâtif

Toute sortie ou départ hâtif d'un élève doit être autorisé par écrit, par le parent de l'enfant.

## Urgence et changement d'adresse

Nous devons être en mesure de vous joindre à tout moment en cas d'urgence. Aussi, n'oubliez pas d'effectuer les mises à jour de vos coordonnées quand vous déménagez, sans oublier d'avertir le service de garde.



Celeste D.